

RÈGLEMENT CONCOURS

Opération œufs cachés chez les commerçants

ARTICLE 1 - Présentation générale

À l'occasion de Pâques, la Ville souhaite dynamiser le commerce local en proposant une animation commerciale fédératrice. Un jeu-concours est ainsi organisé en partenariat avec les commerçants volontaires du territoire, afin d'attirer les clients, valoriser les boutiques de proximité et créer un temps fort convivial en centre-ville.

Dans l'imaginaire des enfants comme des plus grands, Pâques ne serait pas complet sans la traditionnelle chasse aux œufs. La Ville propose ainsi un événement festif et familial visant à attirer et fidéliser la clientèle des commerces locaux, à travers un jeu de piste intitulé « Opération œufs cachés chez les commerçants ».

ARTICLE 2- Inscription

L'inscription des commerçants au jeu est obligatoire via voie dématérialisée.

La participation à ce jeu est gratuite et ouverte à tous les commerçants de la commune d'Armentières, dont les vitrines sont visibles depuis la voie publique.

Les personnes désirant participer au jeu devront s'inscrire via une démarche en ligne avant le dimanche 1^{er} mars 2026 à 18h sur le site de la ville d'Armentières . Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera validée.

ARTICLE 3 - Déroulé du concours

Du 23 mars au 4 avril 2026 , les chalands partiront à la découverte des vitrines des commerces afin de découvrir le nombre d'œufs cachés chez les commerçants de la ville.

Le principe est simple : recenser le nombre d'œufs cachés (cf. visuel) chez les commerçants participants. Les visiteurs devront ensuite compléter les bulletins de participation mis à leur disposition chez les commerçants, à l'accueil de la mairie, ou transmettre leur réponse par mail à l'adresse suivante : ddeu@ville-armentieres.fr . Les bulletins réponses sont à déposer dans l'urne installée en mairie. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses. Les commerçants participants ne seront pas identifiés en amont pour garder le statut de commerçant mystère.

ARTICLE 4 - Les récompenses du concours et leur remise

Les lauréats seront récompensés pour leur participation par la remise de :

- 1 ou 2 paniers garnis regroupant des lots et cadeaux offerts par les commerçants -
- Les lauréats seront contactés par le service Développement économique et les prix seront remis en mairie. - En cas d'égalité, un tirage au sort sera réalisé afin de désigner 1 ou 2 gagnants (2 gagnants sous réserve d'un nombre de lots supérieur à 20).

ARTICLE 5 - Droit à l'image et données personnelles

De plus, les participants autorisent les prises de vue de leur commerce et leur utilisation par la ville d'Armentières à des fins de présentation en public, ainsi que pour le site Internet et la page Facebook de la ville, ainsi que sur les différents supports de communication et de promotion. Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photographies ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants. Ces photos seront réalisées à des fins non commerciales et pour assurer la promotion de la ville et de ses commerçants. L'accord du participant pour la diffusion de ces informations et photos est acquis lors de son inscription.

ARTICLE 6 - L'engagement des participants

Les participants inscrits au concours s'engagent à respecter l'espace public sans causer de dégradations ni mettre en danger la sécurité d'autrui. Les commerçants participants s'engagent également à participer et à laisser les énigmes au sein de leurs vitrines en place en place jusqu'à la fin du concours fixée au 4 avril 2026. Ils acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Fait à Armentières, le 12/02/2026

Signature du participant par voie électronique